



## Anciennes Institutions religieuses de Lyon.

---

V.-VI.

LES

**URSULINES ET LE VERBE INCARNÉ.**

I.

C'est à la Bienheureuse Angèle qu'on doit l'établissement des Ursulines, car ce fut elle qui réunit, en 1537, à Brescia, des filles et des femmes vertueuses, qu'elle mit sous la protection de sainte Ursule. Leur occupation principale était d'instruire les jeunes personnes, de visiter les malades, d'aller jusque dans les hôpitaux et les prisons consoler les affligés. Le pape Paul III approuva cette institution en 1544, et Grégoire XIII permit, en 1572, d'y introduire la clôture.

En 1587, Françoise de Bermon fit connaître les Ursulines en Provence, et obtint des Bulles de Clément VIII. Les Reli-